

questions écologiques précises et au PEID, l'UNESCO doit s'assurer de ne pas dédoubler les efforts déjà déployés par d'autres organismes et programmes spécialisés des Nations Unies.

Paragraphe 21

*Êtes-vous favorables à la formulation de ces initiatives intersectorielles et, par voie de conséquence, à la création d'axes d'action pour en assurer la mise en œuvre ?
Proposeriez-vous d'inclure dans le 33 C/5 d'autres approches intersectorielles - et si oui, lesquelles ?*

Réponse du Canada

Le Canada favorise vivement l'élaboration d'initiatives intersectorielles et la mise en œuvre de grandes lignes d'action à cette fin. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable offre une excellente occasion de le faire, tout comme les droits de l'homme et l'éthique scientifique et technologique.

Paragraphe 22

Avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire pour renforcer le rôle et la contribution de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies concernant les ressources en eau et l'océan ?

Réponse du Canada

La coordination des ressources en eau et des océans à l'échelle des Nations Unies est une initiative bien accueillie dont l'importance pour l'efficacité de la contribution des Nations Unies à la gestion et la protection des ressources en eau sera capitale. La force de l'UNESCO réside et continuera de résider en sa capacité de répondre aux questions relatives à l'utilisation éthique et durable des ressources en eau ainsi qu'en la résolution de conflits relatifs aux ressources en eau.